



SPORT

FONDATIONS, FONDS DE DOTATION ET MÉCÉNAT

TRANSPARENCE FINANCIÈRE

ISBL

ASSOCIATIONS

PROGRAMME ATELIERS - DÉBATS **2010/2011**

www.isbl-consultants.fr
stratégie et développement des ISBL

« Avec plus de 10.000 visiteurs par mois et près de 11.000 abonnés à sa newsletter mensuelle, **ISBL CONSULTANTS** s'est rapidement imposé comme l'un des premiers sites internet à destination des ISBL (associations, fondations et fonds de dotation). La démarche proposée répond à une demande croissante en matière de formation et d'information de la part de ces institutions. **ISBL CONSULTANTS** développe une gamme de formations spécialisées (INTER et INTRA) ainsi qu'un service d'audit consulting. L'organisation des Ateliers - Débats s'inscrit par conséquent dans le prolongement de cette démarche en privilégiant une approche fondée sur l'échange et le partage des connaissances entre acteurs ».

Valentina RICCI,
Directrice administrative
ISBL CONSULTANTS

ISBL 
CONSULTANTS

Les Ateliers - Débats **ISBL CONSULTANTS** sont organisés en partenariat avec les Éditions Wolters Kluwer France Lamy (remise gratuite du bulletin Lamy Associations Actualités lors des journées Ateliers - Débats).

 **Lamy**
une marque Wolters Kluwer



ISBL CONSULTANTS	
UNE PRÉSENCE , UNE DÉMARCHÉ	4
« Le conseil au service de vos valeurs »	4
Ateliers - Débats interactifs ISBL CONSULTANTS : « s'informer et échanger »	4
Présentation	5
Un réseau de spécialistes	6
ASSOCIATION	7
Panorama du secteur associatif français	8
La commande publique comme outil associatif	9
Restructuration et rapprochement des associations (aspects juridiques et fiscaux)	10
Restructuration des associations (aspects sociaux)	11
Gérer et militer	12
Organisation du temps de travail dans le secteur sanitaire et social	13
FONDACTIONS, FONDS DE DOTATION & MÉCÉNAT	14
Fonds de dotation	15
Les fonds & fondations en France, un secteur en mouvement : panorama et perspectives d'évolution	16
SPORT	17
Quel risque pénal pour les organisateurs sportifs ?	18
TRANSPARENCE FINANCIÈRE	19
La transparence financière des ISBL (associations, fondations, fonds de dotation, syndicats, comités d'entreprise....)	20
Les lieux des Ateliers - Débats	21
Nos références	22
Conditions Générales de vente	23
RÉSERVER VOTRE ATELIER - DÉBAT	24

ISBL CONSULTANTS, UNE PRÉSENCE, UNE DÉMARCHÉ

« LE CONSEIL AU SERVICE DE VOS VALEURS »

Fort de son expérience dans le domaine des institutions sans but lucratif (ISBL), **ISBL CONSULTANTS** s'impose comme un acteur incontournable des associations, des fondations et désormais des fonds de dotation.

Privilégiant l'approche entrepreneuriale, la démarche pluridisciplinaire qu'elle propose s'inscrit durablement dans le processus de professionnalisation engagé par ces institutions depuis plusieurs années déjà avec pour objectif principal de réconcilier valeurs éthiques et performances économiques.

C'est dans ce cadre que son équipe d'intervenants référents vous propose :

- de parfaire vos connaissances en matière d'ISBL afin de comprendre les mutations profondes que connaissent actuellement ces secteurs ;
- d'améliorer votre maîtrise des techniques juridiques, fiscales et comptables afin de permettre à votre institution d'optimiser sa situation dans un environnement en constante évolution.

Pour cela, **ISBL CONSULTANTS** a développé des outils adaptés par le biais de son site internet (www.isbl-consultants.fr) et tissé des partenariats lui permettant d'assurer ses missions d'information et d'audit au bénéfice des ISBL en toute indépendance et sur un mode innovant.

ATELIERS - DÉBATS INTERACTIFS **ISBL CONSULTANTS** : « S'INFORMER ET ÉCHANGER »

Les Ateliers - Débats **ISBL CONSULTANTS** s'organisent en deux temps distincts :

- La matinée sera consacrée à l'intervention d'un spécialiste référent qui aura à cœur de partager son expérience des ISBL et d'explicitier le thème de la journée à partir d'une illustration power point ;
- L'après - midi sera consacré à l'échange entre les participants et l'intervenant référent afin de favoriser le partage des savoirs et des expériences vécues dans le cadre du thème retenu.

Participer aux Ateliers - Débats **ISBL CONSULTANTS**, c'est se donner le temps de la réflexion sur des questions de fond que se posent les ISBL. C'est également se donner les moyens d'explicitier avec l'aide d'un intervenant référent ses problématiques propres et intégrer un réseau favorisant l'échange et le partage de connaissances.

ISBL CONSULTANTS

PRÉSENTATION

ISBL CONSULTANTS est une entreprise de services dédiée aux institutions sans but lucratif (ISBL) : à ce titre, elle propose une veille juridique à l'attention de ses abonnés, participe à des colloques et salons sur demande, organise des séminaires de formation spécialisée et offre une expertise pluridisciplinaire dans trois secteurs d'activités distincts :

- Les associations
- Les fondations et les fonds de dotation (mécénat)
- Le sport

Ses services s'adressent également aux opérateurs de la vie publique (Ministères d'Etat, collectivités territoriales) et privée (entreprises commerciales) désireux d'investir ou de s'investir dans le domaine de l'Economie sociale.

Par l'intermédiaire de son réseau, **ISBL CONSULTANTS** permet tout à la fois :

- D'optimiser la situation juridique et économique des ISBL
- De sécuriser la situation de leurs dirigeants et collaborateurs (salariés ou bénévoles)
- De promouvoir des techniques de communication adaptée (Internet).

ISBL CONSULTANTS a vocation à intervenir sur tout le territoire national. Par l'intermédiaire de son réseau, **ISBL CONSULTANTS** est en mesure de vous informer en temps réel sur son site Internet <http://www.isbl-consultants.fr> sur l'actualité juridique, fiscale, comptable et financière des ISBL dans les trois secteurs d'intervention ci-dessus décrits.



ISBL CONSULTANTS est agréée par la Préfecture Rhône-Alpes en qualité de société de formation sous le n°82690942169.

ISBL CONSULTANTS France, SARL - Siret n°48944160000017
TVA intracomm. N°FR119489441600, 8 quai Tilsitt 69002 LYON - Tél. : +33 (0)6 60 62 57 09
courriel : contact@isbl-consultants.fr

ISBL CONSULTANTS fait appel à des spécialistes du secteur des institutions sans but lucratif (ISBL) pour offrir des services adaptés à vos projets d'Economie sociale et solidaire :

LES INTERVENANTS :

Colas AMBLARD, responsable rubrique ISBL CONSULTANTS « Organisation juridique et fiscale ». Docteur en droit, avocat associé, société d'avocats NPS CONSULTING, président de la Commission droit des associations du Barreau de Lyon, rédacteur permanent au Lamy Associations (Éditions Wolters Kluwer France Lamy), co-directeur et chargé d'enseignement à l'Université Jean Moulin Lyon III (Licence Pro Droit et gestion de l'entreprise associative).

Viviane TCHERNONOG, chargée de recherche au CNRS - Matisse Centre d'économie de l'Université Paris 1 PANTHEON SORBONNE Laboratoire d'Economie sociale (statistiques), consultante.

Philippe RICHARD, responsable rubrique ISBL CONSULTANTS « Droit du travail et protection sociale ». Avocat associé, société d'avocats CAPSTAN, chargé d'enseignement à l'Université Jean Moulin Lyon III (Licence Pro Droit et gestion de l'entreprise associative).

Anne - Cécile VIVIEN, responsable rubrique ISBL CONSULTANTS « Partenariats publics ». Docteur en droit, avocat associé, société d'avocats DROIT PUBLIC CONSULTANTS, chargée d'enseignement à l'Université Jean Moulin Lyon III (Licence Pro Droit et gestion de l'entreprise associative).

Jean-Pierre VIAL, responsable rubrique ISBL CONSULTANTS « Contentieux du sport ». Docteur en droit, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports.

Gérard LEJEUNE, responsable rubrique ISBL CONSULTANTS « Organisation comptable et financière ». Expert comptable, commissaire aux comptes EURO COMPTA FINANCE, président de la Commission Secteur associations du Groupement France DEFI (1^{er} Groupement Français d'experts-comptables et commissaires aux comptes indépendants), membre du Comité de rédaction de la Revue Associations Mode d'Emploi.

François ROUSSEAU, responsable rubrique ISBL CONSULTANTS « Communication et développement ». Docteur de l'École polytechnique en Sciences de Gestion, titulaire d'un D.E.S.S. Conseil en Organisation et Conduite des Innovations Technologiques et Sociales, Chercheur Associé au Centre de Recherche en Gestion de l'École polytechnique (UMR 7176 du CNRS).

Odile DE LAURENS, Responsable de l'Observatoire de la Fondation de France.

Béatrice DE DURFORT, Déléguée Générale du Centre Français des Fondations.

21/05/2010 à PARIS
9h30-12h / 13h30-16h

Ce panorama du monde associatif s'appuie pour l'essentiel sur les recherches conduites par l'équipe du Centre d'économie de la Sorbonne (CNRS - UNIVERSITE DE PARIS 1) à partir d'enquêtes auprès des associations. L'objectif de ces enquêtes est de mesurer et de décrire l'activité des associations, en construisant quelques grands repères sur leur poids économique et social, sur le travail salarié et bénévole, sur les budgets et sur leur mode de gouvernance.

OBJECTIFS :

- Sensibiliser les participants sur les caractéristiques et les spécificités du monde associatif.
- Fournir des outils de repérage et de cadrage du monde associatif.
- Repérer, au delà de diversité du monde associatif, les grands types d'associations et leur logique d'action et de fonctionnement.
- Identifier et comprendre les grands débats qui traversent le monde associatif.

PROGRAMME :

I- Etat des données sur les associations : difficultés, sources, enquêtes

II- Profil des associations : âge, secteurs d'activité, taille, rayonnement, structurations en réseaux,...

III- Les budgets associatifs : poids et nature des ressources selon les types d'associations, concentration des ressources

IV- Les relations pouvoirs publics/associations : poids, formes et origines des financements publics en direction des associations

V- L'emploi salarié : Formes et spécificités de l'emploi salarié dans les différents types d'associations

VI- Le travail bénévole

VII- La gouvernance des associations : qui sont les dirigeants. Profil des principaux dirigeants - renouvellement

VIII- Les grandes évolutions des associations : Comment ont évolué les principales composantes du secteur associatif avant et depuis la crise économique ?

PUBLIC VISÉ :

Dirigeants associatifs. Partenaires publics ou privés des associations.

OBJECTIFS :

- Permettre aux associations de comprendre dans quelles hypothèses elles doivent répondre à des marchés publics.
- Permettre aux associations d'appréhender la commande publique comme un outil et non comme une contrainte.

PROGRAMME :

I- Introduction : rappel des notions

- 11-** La notion de subvention
- 12-** La notion de marchés publics
- 13-** La notion de délégation de service public

II- Comment répondre à un marché public

- 111-** Les règles de la commande publique
 - 111.1-** Le contexte communautaire
 - Les principes du Traité
 - Les directives communautaires
 - 111.2-** Le code des marchés publics
 - Les seuils
 - Les types de procédure : MAPA - marchés négociés - appels d'offres - marchés complémentaires - marchés supplémentaires - avenants
 - Les règles de mise en concurrence en écoulant
- 112-** Les droits et obligations des prestataires
 - La notion de groupement conjoint ou solidaire
 - La notion de sous-traitant
 - Les critères de jugement des offres
 - Les règles financières
 - Les hypothèses d'exécution : marchés à exécution fractionnée, successive, les prix unitaires, les prix forfaitaires

PUBLIC VISÉ :

Porteurs de projets associatifs. Dirigeants associatifs. Représentants des autorités publiques, collectivités territoriales et représentants de l'Etat.



RESTRUCTURATION ET RAPPROCHEMENT DES ASSOCIATIONS

(ASPECTS JURIDIQUES ET FISCAUX)

380€

INTERVENANT : COLAS AMBLARD

OBJECTIFS :

■ Appréhender les hypothèses de restructuration des associations.

■ Connaître le phénomène et identifier les différentes causes de restructuration et de rapprochement des associations en France ; comprendre les différentes modalités envisageables en matière de restructuration et de rapprochement des associations ; maîtriser les enjeux stratégiques liés aux opérations de restructuration ou de rapprochement ; optimiser les aspects juridiques et fiscaux liés à ces différentes opérations.

19/11/2010 à PARIS

9h30-12h / 13h30-16h

PROGRAMME :

I- Présentation du phénomène et des causes du rapprochement ou de la restructuration des associations

I1- Les différentes causes

I2- Les différents modes de rapprochement et de restructuration

I3- Présentation des enjeux stratégiques

II- Pourquoi et comment envisager une restructuration ou un rapprochement d'associations ?

II1- Présentation des différents modes de rapprochement possibles
- L'échange de services : le mandat, la mise à disposition, la prestation de services...

- La mise en commun de moyens humains et matériels : création d'un GIE, d'une association, d'un GCSMS dans le domaine sanitaire et social...

- L'articulation d'une politique commune : création d'une fédération ou d'une union d'associations

- Le regroupement : la fusion absorption ou le transfert d'activités entre associations

II2- Présentation des différents modes de restructuration

- La sectorisation des activités lucratives des associations

- La création d'une filiale commerciale

III- Enjeux stratégiques

- Comment conduire un rapprochement d'associations : modalités pratiques, aspects stratégiques, optimisation fiscale

- Comment optimiser la filialisation d'une activité lucrative associative : savoir faire un état des lieux de la situation fiscale de son association, déterminer le mode de gestion et de détention de capital de la filiale, modalités pratique de la filialisation, optimisation fiscale

PUBLIC VISÉ :

Tout acteur concerné par les restructurations et le rapprochement des associations : dirigeants associatifs, représentants des collectivités ou acteurs déconcentrés de l'Etat, financeurs publics et privés. Professionnels du secteur associatif : avocats, experts-comptables, consultants...

OBJECTIFS :

- Appréhender les hypothèses de restructuration. Identifier les étapes de mise en œuvre d'un projet de restructuration.
- Perfectionner les connaissances juridiques concernant les conséquences des restructurations sur le statut individuel et le statut collectif du personnel.

PROGRAMME :

I- Les hypothèses de restructuration

II- La phase préparatoire et les procédures préalables en droit du travail

- Informations et consultations
- Calendriers de procédures
- Risques

III- Conséquences sur le statut individuel du salarié et le statut collectif du personnel

IV- Cas spécifiques : coopérations et regroupements, Loi HPST

PUBLIC VISÉ :

Dirigeants associatifs, Directeurs Généraux, Directeurs Adjointes.



La place des associations dans la vie économique et sociale est croissante en France comme à l'étranger ce qui amène à ré-interroger leur contribution sur, dans, ou en dehors du marché. Dès lors se pose la question de l'articulation entre la rationalisation de leur production économique et le développement de leur plus-value sociale. Cette mise en tension est au cœur de la problématique du développement de ces organisations ce qui suppose que leurs dirigeants construisent le corpus de connaissances nécessaires à la conduite de l'entreprise tout en tenant compte de leurs « spécificités méritoires ».

OBJECTIFS :

- Explorer les singularités de la gestion associative pour en faire des leviers de développement susceptibles d'articuler pérennité économique et projet sociétal
- Mesurer la vitalité d'un modèle socioéconomique original
- Identifier les caractéristiques gestionnaires du « modèle-type » associatif
- Découvrir des outils d'analyse et des concepts dédiés à la gestion d'une organisation militante

PROGRAMME :

I- Entreprise et société

- I1-** Rendre des comptes
- I2-** Le renouveau du progrès social
- I3-** Le secteur quaternaire

II- S'associer pour faire société

- II1-** But, projet, objet associatif versus but, projet objet de l'entreprise marchande
- II2-** Articulations entre l'activité de production de services et le projet associatif
- II3-** Des atouts pour la fabrique de sens

III- La production collective de sens

- III1-** A la recherche de l'organisation militante
- III2-** Produire de la richesse sociale
- III3-** Gérer la construction collective du sens dans l'action
- III4-** De la boutique à la fabrique de sens

PUBLIC VISÉ :

Cadres et dirigeants d'associations et ou entreprises.



OBJECTIFS :

- Perfectionner les connaissances législatives et conventionnelles concernant la durée du travail
- Maîtriser les dispositifs relatifs à l'organisation et à la gestion du temps de travail
- Réaliser les plannings de travail conformément à la législation et aux textes conventionnels applicables

PROGRAMME :

I- Les dispositifs conventionnels

II- La durée du travail dans ses aspects quantitatifs

- II1- La notion de travail effectif
- II2- Les durées maximales
- II3- Les heures supplémentaires

III- L'organisation du temps de travail

- III1- Les modes de répartition des horaires collectifs de travail
- III2- Le compte épargne temps
- III3- Le travail de nuit

IV- Horaires de travail et contrat individuel de travail

- IV1- Mise en place et modification des horaires
- IV2- Augmentation et diminution des horaires
- IV3- Les clauses de mobilité des horaires
- IV4- Dispositions spécifiques de la loi portant réduction négociée du temps de travail

V- Dispositions spécifiques au temps partiel

- V1- Définition des salariés à temps partiel
- V2- Mise en place d'horaires à temps partiel
- V3- Le contrat de travail à temps partiel
- V4- La gestion des horaires à temps partiel
- V5- Le temps partiel modulé
- V6- Le Temps partiel dans un aménagement du temps de travail sur une période supérieure à la semaine et au plus égale à l'année (Loi du 20 août 2008)
- V7- Le temps partiel « annuel » sur demande du salarié
- V8- Sanctions pénales

PUBLIC VISÉ :

Dirigeants associatifs, Directeurs, Directeurs Adjoints, Chefs de services, Cadres administratifs, Directeurs et Responsables Ressources Humaines.

Une révolution dans le monde des institutions sans but lucratif (Loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie) ?

OBJECTIFS :

- Découvrir et comprendre les spécificités juridiques et fiscales des fonds de dotation
- Mettre en place une stratégie de mécénat en effectuant un choix entre associations, fondations ou fonds de dotation
- Maîtriser les modalités de mise en œuvre d'un fonds de dotation
- Optimiser le régime fiscal du fonds de dotation

PROGRAMME :

I- Présentation du régime juridique des fonds de dotation

11- Définitions juridiques

12- Spécificités du fonds de dotation par rapport à l'association et à la fondation

13- Pourquoi créer un fonds de dotation ? (Enjeux stratégiques)

14- Modalités de création et modes de fonctionnement des fonds de dotation

15- Etat des lieux de la création des fonds de dotation en France

16- Contrôle et dissolution du fonds de dotation

II- Présentation du régime fiscal des fonds de dotation

II1- Le rattachement du régime fiscal général des fonds de dotation au régime applicable aux organismes sans but lucratif (Instr. fisc. BOI 4 H-5-06 du 18.12.2006)

II2- Le régime fiscal des versements effectués au profit des fonds de dotation

II3- Le régime fiscal des dons et des legs consentis aux fonds de dotation

II4- De l'usage de la procédure de rescrit fiscal

PUBLIC VISÉ :

Porteurs de projets de création de fonds de dotation, mécènes (particuliers et entreprises), associations, représentants de l'Etat et des collectivités territoriales, professionnels du secteur des ISBL (avocats, experts-comptables, consultants, directeurs de maison des associations).

LES FONDS & FONDATIONS EN FRANCE, UN SECTEUR EN MOUVEMENT :

PANORAMA ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

380€

INTERVENANTS : ODILE DE LAURENS & BÉATRICE DE DURFORT

18/06/2010 à PARIS

9h30-12h / 13h30-16h

OBJECTIFS :

- Découvrir et comprendre les différents types de fondations en France, leurs domaines d'intervention, leurs spécificités, notamment par rapport aux associations, leurs poids économiques et leurs domaines d'intervention.
- Aborder leurs fonctions et leur place dans le développement de la philanthropie en France. Appréhender les enjeux de leur développement en France.

PROGRAMME :

I- Photographies des fondations françaises

I1- Définitions juridiques

I2- Les contours économiques

I3- Qui crée une fondation ou un fond et pourquoi ?

II- Le développement de la philanthropie privée en France aujourd'hui

II1- Une libéralisation de la prise en charge de l'intérêt général : enjeux et perspectives

II2- Les délicates questions du contrôle et de l'évaluation

III- Si nécessaire selon le public (si public associatif) : qui solliciter, pourquoi et comment ?

PUBLIC VISÉ :

Tout acteur concerné par l'intérêt général, éventuels porteurs de projets de fondations, collectivités ou acteurs déconcentrés de l'État, associations d'intérêt général, entreprises mécènes ou cherchant à le devenir....



QUEL RISQUE PÉNAL POUR LES ORGANISATEURS SPORTIFS ?

INTERVENANT : JEAN-PIERRE VIAL

380€

24/09 /2010 à PARIS

9h30-12h / 13h30-16h

OBJECTIFS :

Dans une société fortement marquée par la « judiciarisation » des rapports sociaux, le risque pénal est une donnée que les organisateurs d'activités sportives doivent nécessairement prendre en compte d'autant que l'augmentation des incriminations spécifiques à l'organisation d'activités sportives est à peine compensée par l'allègement de la répression des homicides et blessures involontaires.

PROGRAMME :

I- L'aggravation de la responsabilité pénale

II- Responsabilité des personnes physiques

II.1- Infractions intentionnelles :

- Enseignement sportif illégal et exploitation illégale d'établissements sportifs
- Infractions réprimant les dérives du spectacle sportif

II.2- Infraction non intentionnelle : la mise en danger d'autrui

II- Responsabilité pénale du groupement

- Les personnes morales responsables
- Les conditions de mise en œuvre de la responsabilité
- Les peines applicables

II- L'allègement de la responsabilité pénale : les homicides et blessures involontaires

III- Responsabilité de l'auteur direct pour faute simple

III- Responsabilité de l'auteur indirect pour faute qualifiée

PUBLIC VISÉ :

Dirigeants sportifs, directeurs administratifs de clubs, de comités et de ligues. Elus locaux, directeurs de services des sports.



ISBL

TRANSPARENCE FINANCIÈRE

LA TRANSPARENCE FINANCIÈRE DES ISBL

(ASSOCIATIONS, FONDATIONS, FONDS DE DOTATION, SYNDICATS, COMITÉS D'ENTREPRISE...)

380€

INTERVENANT : GÉRARD LEJEUNE

18/03/2011 à PARIS

9h30-12h / 13h30-16h

OBJECTIFS :

- Comprendre les évolutions des dispositions légales depuis 25 ans en matière de transparence financière des ISBL
- Comprendre et lire les documents financiers des ISBL

PROGRAMME :

I- Historique de la transparence financière des ISBL

II- Pourquoi tant de progrès depuis un quart de siècle ?

III- De la loi BADINTER de 1984 aux obligations comptables des syndicats en 2009. La fin de la liberté comptable

IV- Les fondamentaux du droit comptable des ISBL – cent ans après la loi de 1901 le plan comptable obligatoire des associations

V- Les contrôles sur le fonctionnement financier des ISBL (contrôles publics, Cour des comptes, IGF, IGAS....et contrôles par des commissaires aux comptes)

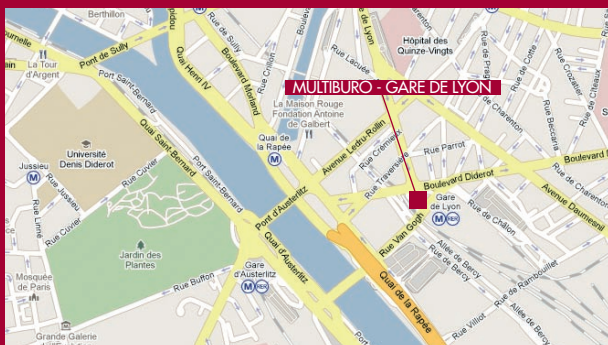
PUBLIC VISÉ :

Porteurs de projets associatifs. Collectivités territoriales. Dirigeants associatifs. Professionnels du conseil aux ISBL (avocats, experts-comptables, consultants...).



LES LIEUX DES ATELIERS - DÉBATS

PARIS : MULTIBURO - GARE DE LYON



Métro : Gare de Lyon - Lignes 1 et 14, au pied de l'immeuble : sortie n° 6 Tour de l'Horloge

RER : RER A, RER D station Gare de Lyon

Autobus : Lignes n° 65, 63, 20, 24, 65

Gare : Terminus TGV et grandes lignes Lyon Marseille. TER Sud

Aéroports : A 45 minutes d'Orly et de Roissy (RER A)

Périphérique : Porte de Bercy

Parkings : Lyon Diderot : 198 rue de Bercy - Météor : 191 rue de Bercy - Paris Lyon : 193 rue de Bercy
Méditerranée : rue de Chalon

PARIS : MULTIBURO - OPÉRA-BOURSE



Métro : Station Chaussée d'Antin en face de l'immeuble (lignes 7 et 9). Richelieu Drouot (lignes 8 et 9). Station Opéra à 5 minutes (lignes 3 et 7)

RER : RER A, station Auber - RER E : station Haussmann-St Lazare

Autobus : Lignes 20 et 42 à proximité. Place de l'Opéra lignes 22, 52, 53, 66, 95 ainsi que le Roissybus. rue de la Chaussée d'Antin lignes 68 et 81

Gares : Saint-Lazare à 10 minutes à pieds, gare de l'Est à 10 minutes en métro

Aéroports : Orly et Roissy à 45 minutes

Périphérique : Porte Maillot; emprunter l'Avenue de la Grande Armée, poursuivre ensuite sur les Champs Elysées

Parkings : Meyerbeer : rue de la Chaussée d'Antin, parking ChauchatDrouot ou parking des Galeries Lafayette

Les références de **ISBL CONSULTANTS** à travers son réseau en font un partenaire incontournable des institutions sans but lucratif comme de l'ensemble des partenaires économiques appelés à jouer un rôle dans l'Economie sociale et solidaire (Ministères d'Etat, collectivités territoriales et entreprises du secteur marchand).

PRINCIPALES RÉFÉRENCES DE NOS INTERVENANTS :

Publications : Lamy Associations (Éditions Wolters Kluwer France Lamy) - Revue Juridique et Economique du Sport (RJES) - Revue Internationale de l'Economie Sociale (RECMA) - Revue Associations Mode d'Emploi - Presses Universitaires du Sport (PUS) - Revue de droit fiscal (Juris Classeur) - Juris Associations (Dalloz) - Lettre d'Information du Comité Régional Olympique Sportif (Rhône-Alpes).

Colloques / Enseignements : Centre Français des Fondations - Communauté urbaine de Bordeaux - Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA) - Mairie de Lyon - Entretiens Juridiques Université Lyon III - ADDES - Fondation Crédit Coopératif - INJEP Ministère des Sports - Régional Rhône Alpes - Université Jean Moulin Lyon III - Université Lyon II - CNAM Paris.

Formations : Comité de Liaison des Centres de Gestion - Préfecture du Lot - Editions Formations Entreprises (EFE) - Fondation SNCF SOLIDARITE - Centre Associatif Boris VIAN - SCORE AGENCY (Agents sportifs) - Union Nationale ADMR - UFNAFAAM - INJEP Ministère des Sports - Espace Associatif Rhône - Alpes - Sciences Po Grenoble.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

INSCRIPTIONS.

■ Les inscriptions sont réalisées par l'envoi du bulletin d'inscription par courrier ou par courriel.

TARIFS ET FACTURATION.

■ Tous nos prix sont en euros.

■ Les tarifs sont forfaitaires et comprennent les coûts de formation et la documentation pédagogique.

Le déjeuner et les frais de transport ne sont pas compris dans le forfait annoncé.

■ Tout stage commencé est dû dans son intégralité.

■ Stage inter-entreprises : une inscription est considérée comme « 2^{ème} inscription et suivantes » à partir du deuxième stagiaire appartenant à une même entreprise sur justificatif, pour une même formation.

CONDITIONS DE RÈGLEMENT.

■ Le prix du stage est à régler à l'inscription. Le règlement, à l'ordre de ISBL CONSULTANTS, doit être accompagné des mentions du titre du stage ainsi que des noms et des prénoms du (ou des) participant(s) et peut être effectué :

- par chèque ;
- par virement bancaire.

CONVENTION DE FORMATION ET ATTESTATION DE PRÉSENCE.

■ Une convention de formation simplifiée vous est adressée sur demande, dès réception de votre inscription.

■ L'attestation de présence vous est adressée après le stage.

ANNULATION / ABSENCE.

■ Les demandes d'annulation doivent être formulées par écrit, courrier ou courriel.

■ Elles donnent lieu à un remboursement intégral si elles sont reçues plus de 25 jours ouvrés avant la date du stage. Pour toute annulation entre 25 et 11 jours ouvrés avant la date du stage, des frais de dossier s'élevant à 60% du montant TTC de l'inscription sont dus. Enfin, pour toute annulation entre 10 et 0 jours ouvrés avant la date du stage, ce dernier sera payable en totalité.

■ Toutefois, et dans la limite des places disponibles, les demandes de remplacement sont admises à tout moment.

■ En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

DATES DES FORMATIONS.

■ ISBL consultants peut-être amené à annuler une formation ou à en modifier les dates, et ce au plus tard 10 jours avant la date prévue.

■ Chaque stagiaire sera alors informé par téléphone et courrier et se verra proposer une autre session. En cas d'impossibilité, l'intégralité des frais d'inscription qu'il aura réglés lui seront remboursés.

FRAIS DE TRANSPORT.

■ Les frais de transport ne sont pas inclus dans les tarifs des formations et restent à la charge du signataire de la demande d'inscription. En cas d'annulation de stage, pour quelque raison que ce soit, ISBL CONSULTANTS ne saurait être tenu pour responsable des frais de transport engagés et non remboursables.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.

■ Tous les textes, commentaires, produits, illustrations et images reproduits sur le catalogue et le site internet ISBL CONSULTANTS son protégés par le droit d'auteur, et ce pour le monde entier. À défaut d'autorisation écrite préalable par l'éditeur, toute reproduction totale ou partielle est constitutive de contrefaçon et sanctionnée par le code de la propriété intellectuelle.

CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES PERSONNELLES.

■ Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant.

DROIT APPLICABLE.

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. En cas de litige, les tribunaux de Lyon seront seuls compétents.

RENSEIGNEMENTS.

Valentina RICCI - Directrice administrative **ISBL CONSULTANTS**

8 quai Tilsitt - 69002 Lyon - tél. : 06 60 62 57 09

contact@isblconsultants.fr

RÉSERVER VOTRE ATELIER-DÉBAT

À RETOURNER ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÉGLEMENT À :

ISBL CONSULTANTS - 8 quai Tilsitt - 69002 LYON

tél. 06 60 62 57 09 - contact@isbl-consultants.fr

M Mme Mlle

Nom :

Prénom :

Organisme ou société :

Adresse :

Code postal : Ville/Pays :

N°TVA : Tél. :

Fax : Email :

JE RÉSERVE MON ATELIER DÉBAT

Atelier du 21/05/2010 Panorama du secteur associatif français

Atelier du 15/10/2010 La commande publique comme outil associatif

Atelier du 19/11/2010 Restructuration et rapprochement des associations (aspects juridiques et fiscaux)

Atelier du 17/12/2010 Restructuration des associations (aspects sociaux)

Atelier du 21/01/2011 Gérer et Militer

Atelier du 04/02/2011 Organisation du temps de travail dans le secteur sanitaire et social

Atelier du 09/04/2010 Fonds de dotation

Atelier du 18/06/2010 Les fonds et fondations en France, un secteur en mouvement : panorama et perspectives d'évolution

Atelier du 24/09/2010 Quel risque pénal pour les organisateurs sportifs ?

Atelier du 18/03/2011 La transparence financière des ISBL (associations, fondations, fonds de dotation, syndicats, comités d'entreprise...)

JE SOUHAITE DÉJEUNER (25 €) (supplémentaires)

oui

non

Réservation 2^{ème} personne et suivantes appartenant à la même structure (- 20%) (joindre justificatif)

oui

non

j'ai pris connaissance des conditions générales de vente au dos de ce bulletin d'inscription.

DATE, SIGNATURE, CACHET

